

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

LA LIBERTÉ

DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

*Liberté, Liberté chérie
Combats avec tes défenseurs*
(ROUGET DE L'ISLE)

*Un peuple n'est vaincu que
lorsqu'il accepte de l'être.*
(FOCH)

HEBDOMADAIRE INDEPENDANT

Administration, Publicité et Circulation: Léon Briand, rue Jacques Cartier --- SAINT-PIERRE

LA FRANCE
SERA BIENTOT MAITRESSE DE SES DESTINÉES

Le 21 juillet dernier, lors de sa visite à Brest, le général de Gaulle prononça un important discours, dont il consacra la majeure partie au problème Constitutionnel qui est, avec le procès Pétain et la conférence de Postdam, l'une des principales préoccupations de l'opinion française.

Au sujet de la future constitution le général de Gaulle maintient son point de vue, condamnant le principe d'une Assemblée Constituante unique. Le chef du Gouvernement a ajouté que la consultation populaire, sous forme de référendum, n'est peut-être pas traditionnelle dans une France démocratique mais, l'état dans lequel se trouve le pays, après cinq années d'occupation est également sans précédent, ce dont, ajouta le général, il faut tenir compte avant de condamner le projet gouvernemental. Ayant souligné que la ville martyre de Brest était la plus indiquée qu'aucune autre pour qu'y fussent définis publiquement les devoirs présents et futurs, le général de Gaulle souligna l'importance vitale que doivent revêtir pour la France les nouvelles Constitutions. « Sans vouloir encore aujourd'hui développer certaines dépositions, je souhaite pour ma part de voir inclus dans la Constitution de la Quatrième République certaines réformes, larges et profondes, qui s'imposent aux temps nouveaux dans le domaine administratif, économique, social, moral et impérial.

« Avant 1940 nous avions une Constitution. Il nous est possible d'y revenir, c'est-à-dire une Chambre et un Sénat qui pourraient, en se réunissant, élaborer une nouvelle Constitution. Je sais que des hommes éminents par leur talent et leur expérience recommandent cette solution. Mais je dois aussi dire qu'à mon avis elle n'est pas satisfaisante. Compte tenu de certains événements qu'on ne peut hélas oublier, et parce que un tel retour ne semblerait pas par nature en bonne voie vers un renouveau, c'est en tout cas au pays seul qu'il appartient de décider. Moi, ajoute le chef du Gouvernement

de la France, autant je souhaite que l'Assemblée reçoive la mission d'élaborer une nouvelle constitution, autant j'estimerais déplorable qu'elle se trouvât dans cette mission sans aucun frein ni limite. Ce principe, presque toujours, quand il fut appliqué, conduisit à des crises des plus graves.

Comment admettre que l'Assemblée se voit investie de la faculté, et même de l'obligation de faire à son gré et à son seul mouvement, sans possibilité de révision ni d'amendement, toutes les lois et tous les traités. Comment admettre qu'elle dispose totalement et sans recours, pour un temps déterminé, de tous les pouvoirs. Ce serait exactement une dictature collective, et au surplus anonyme, qui est la pire de toutes. Les hommes qui ont le souci de l'avenir de la démocratie ne peuvent, après réflexion, vouloir une pareille aventure.» Quant à moi, poursuivit le général de Gaulle: « Je crois indispensable que tout en chargeant l'Assemblée d'élaborer une nouvelle Constitution et dans un court délai, le pays approuve en même temps une organisation comportant l'équilibre des pouvoirs. Ainsi la Constitution pourrait-elle se consacrer surtout à des tâches essentielles tout en gardant la décision en matières législatives plus importantes.

Le gouvernement, dont l'Assemblée aura d'ailleurs elle-même choisi le chef, aura une stabilité nécessaire. Qui peut le faire sinon le Gouvernement que j'ai l'honneur de présider, qui est, par la suite des circonstances, seul responsable vis-à-vis de la nation et auquel il appartient de prendre l'initiative, de commander l'intérêt national. Je propose donc de déterminer dès aujourd'hui, par une entente, et de réaliser entre les chefs actuels des divers groupements des partis politiques, un régime raisonnable pour la future Assemblée.

Pour rebâtir l'unité nécessaire nous pratiquerons une novation. Laquelle? Celle qui consiste à consulter directement le peuple. Il est vrai que quelques-uns paraîssen-



redouter que les données d'une telle consultation ne soient pas bien comprises par le corps électoral et que les Français et les Françaises répondent dans la confusion aux questions qui leur seront posées... Je ne crois pas que le peuple français soit hors d'état de saisir de quoi il retourne, car voici les deux questions que le gouvernement compte poser au pays, immédiatement avant les élections générales: Première question: « L'Assemblée qui sera élue, est-elle constituante? » La réponse sera « oui » ou « non ». Si, comme je le souhaite personnellement, a ajouté le chef de la France, la majorité des Français répond « oui » c'est-à-dire pour une Assemblée Constituante, il s'agira qu'elle prépare une nouvelle Constitution.

Si, au contraire, la majorité des Français répond « non » à la première question, alors il faudra revenir au point de départ des institutions antérieures.

La seconde question: « Si l'Assemblée est Constituante approuvez-vous le projet que le gouvernement s'occupe des fonctions des pouvoirs publics jusqu'à la mise en vigueur de la Constitution? » Réponse « oui » ou « non »... Si la majorité des électeurs et des électrices répond « oui » à la seconde question, comme personnellement je le souhaite, l'équilibre des pouvoirs est assuré en attendant que la Constitution soit faite. Si au contraire la majorité répond « non », l'Assemblée disposera seule de tous les pouvoirs sans exception. Et le général de Gaulle conclut en ces termes: « Telles sont les deux questions, très nettes, que le gouvernement français se propose de poser au peuple de France. Quant à mon opinion, je l'exprime, et je crois que les Français et les Françaises répondront « oui » à chaque question. La France sera bientôt maîtresse de ses destinées. Nous les lui aurons rendues, comme nous le lui avions promis. »

LA QUESTION CONSTITUTIONNELLE

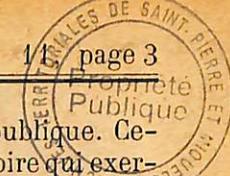
Le 12 juillet dernier, au cours de son allocution au micro de Radio-France à Paris, le général de Gaulle montra, que sur la route du relèvement, la France suit, malgré les difficultés, l'approche d'un grave moment: celui de la construction des institutions politiques. Il rappela les treize Constitutions que la France eut, en un siècle et demi, et il déplora les bouleversements politiques qui amenèrent une instabilité, suivie d'invasions et de troubles intérieurs. « Cette sorte de cycle infernal imprima à notre vie publique un caractère de discontinuité, d'agitation, d'improvisation, qui fut, au total, désastreux. La France avait rétabli sa puissance militaire, abattue par les désastres de 1870, refait un grand Empire, renoué de solides alliances, assuré la liberté des citoyens, développé l'enseignement, institué une assez large législation sociale, gagné la grande guerre de 1914 à 1918, repris l'Alsace et la Lorraine. Non, a ajouté le Chef du Gouvernement Français, ce régime ne mériterait pas d'être sommairement et entièrement condamné. »

Puis le général de Gaulle poursuivit: « Je crois que, sur les principaux changements qu'il est nécessaire d'introduire dans la future constitution, par rapport à celle de 1875, il y a dans notre peuple un accord quasi général de bon sens, et le général de Gaulle annonça les projets du Gouvernement: « Au moment venu, c'est-à-dire bientôt, je donnerai publiquement mon opinion à ce sujet, a-t-il ajouté. Maintenant, j'exposerai simplement par quels moyens le gouvernement entend appeler le pays à décider, ce que sera son propre régime. Tout d'abord, a déclaré le Chef du Gouvernement, « c'est au pays qu'il appartient de dire si les institutions de la 3^e République cessèrent d'être valables. Ce n'est pas le peuple de France qui les jeta à terre, c'est l'invasion et ses conséquences. Au mois d'octobre nous voterons

tous et toutes au suffrage universel, et direct, pour élire une Assemblée Constituante. Si la majorité des électeurs décide que « non », c'est que les institutions antérieures auront, au départ, gardé leur valeur. L'Assemblée, que nous aurons élue sera donc la Chambre des députés. Il sera procédé ensuite à l'élection du Sénat. Après quoi, la Chambre et le Sénat pourront se réunir en une Assemblée Nationale.

Si au contraire le corps électoral se décide, dans sa majorité, pour une Assemblée Constituante, c'est qu'on tient pour caduc le départ des institutions d'avant 1940. Dans ce dernier cas, déclare le chef du Gouvernement, il sera nécessaire de régler simultanément le fonctionnement des pouvoirs de l'Etat, jusqu'au moment où la Constitution sera mise en application. » Le général de Gaulle estime aussi qu'une Assemblée absorbant tous les pouvoirs, sans recours et sans une durée de limite, serait une véritable dictature, et il déclare: « qu'il serait déraisonnable de confier le sort de la nation et de l'Empire, à une telle Assemblée, dans les temps difficiles que connaît la France. » Le chef du Gouvernement expose alors la solution préconisée par le Gouvernement, à savoir: la nomination, par l'Assemblée élue, du président du Gouvernement, qui choisira ses ministres et aura la charge de gouverner jusqu'à ce que la constitution soit faite, c'est-à-dire, estime le général de Gaulle, pour une période maximum de 7 mois. De cette façon, on doit espérer que l'assemblée Constituante pourra se consacrer surtout à la tâche principale, qui sera d'élaborer d'urgence une constitution. D'autre part, le pouvoir exécutif aura, sans doute, assez de stabilité pour gouverner dans les circonstances difficiles de l'hiver et du printemps prochain.

Enfin, le Gouvernement Français proposera au peuple de France de décider si la constitution sera ratifiée.



Ainsi les institutions prendront un caractère d'autorité et de solennité qu'elles n'ont jamais revêtu. Le général de Gaulle montra ensuite, «qu'après la tourmente de 1940, l'unité française va reprendre en mains ses destinées, qui ne peuvent être, évidemment, déterminées que par l'initiative de ce gouvernement, lors même qu'il consulte ceux dont il tient à avoir l'avis. Et le chef du Gouvernement Français ajoute: «Mais cette initiative, je la prends sur table rase, en m'inspirant seulement de l'intérêt national, dont je suis le dépositaire. C'est ainsi, que je la pris quand il s'agissait de rassembler, dans la guerre, nos terres, nos esprits, nos ressources, nos armées ou de représenter dans le monde les intérêts de la Patrie, ou de faire participer la France à l'occupation de l'Allemagne, ou de remettre peu à peu le paysan au travail, ou de répartir, le mieux possible, notre médiocre production et nos maigres importations, ou de financer les dépenses de l'Etat, ou d'attribuer le droit de vote aux françaises, ou de donner aux milliers d'Algériens la citoyenneté en plein exercice. Le poids de la charge est lourd, tous et toutes vous pouvez m'en croire! Dans le choix que le gouvernement fit, quant aux dispositions à prendre pour rendre au pays l'exercice de sa souveraineté, je ne prétends pas que tout le monde trouve une satisfaction complète, pas plus que dans toutes les matières où il fallut agir, depuis le 18 juin 1940. Mais je prétends, qu'en attendant que le peuple se soit prononcé, ces dispositions peuvent et doivent être acceptées par tous au nom de l'intérêt supérieur de la Patrie, lequel exige que le pays se dote, lui-même, et au plus tôt, d'institutions solides et nouvelles sans être jeté, arbitrairement, pendant la transition, dans le risque des aventures. Finies les années de chaînes et de baillons. Grâce à sa victoire, le peuple français recouvrira la possibilité de s'exprimer par la seule voie démocratique, qui est celle du suffrage. Conformément à nos promesses nous allons lui rendre la parole. Ses destinées n'appartiennent qu'à lui.»

Le même jour, à la suite de l'allocution radiodiffusée par le Chef du Gouvernement de la République Française, le Gouvernement déposa sur le bureau de l'Assemblée Consultative une demande d'avis au sujet des constitutions futures pour la France:

Article Premier: Le corps électoral sera consulté par la voie du référendum, au plus tard, le 14 octobre 1945, sur deux questions: Première Question: «L'Assemblée, élue par la nation, au suffrage universel direct, sera-t-elle Constituante?» La deuxième question: «Si la nation donne à cette Assemblée un mandat constituant, approuvez-vous le projet de loi proposé par le gouvernement de la République Française en fixant le fonctionnement des pouvoirs jusqu'à la mise en vigueur de la Constitution?»

Article deux: Si la majorité des suffrages est «non» à la première question, l'assemblée élue formera la Chambre des Députés, prévue par la Constitution de 1875, et il sera procédé à l'élection du Sénat, dans un délai maximum de deux mois.

Le projet de loi relatif à l'organisation des pouvoirs publics dont le projet ci-dessus fait mention est le suivant:

Article premier: l'Assemblée Nationale Constituante aussitôt réunie, à la majorité absolue, ses membres

et le Président du Gouvernement de la République. Celui-ci constituera un Gouvernement provisoire qui exercera le pouvoir en tenant compte des dispositions formulées à l'article deux, jusqu'à l'entrée en fonctionnement des réformes prévues par la nouvelle constitution.

Article deux: L'Assemblée établira une constitution nouvelle. Elle approuvera ou rejettéra les projets de loi qui lui seront soumis par le Gouvernement, ou elle proposera des amendements à ces projets. Elle sera obligatoirement saisie des projets de loi autorisant la ratification des traités ou modifiant la structure économique et sociale du pays. Elle votera le budget. Elle n'aura pas l'initiative des dépenses.

Article trois: Les pouvoirs de l'Assemblée expireront le jour de la mise en application de la nouvelle constitution, et, au plus tard, 7 mois après la première réunion de l'Assemblée.

Article quatre: La constitution, adoptée par l'Assemblée, sera soumise à l'approbation de la Nation dans le mois qui suivra son adoption par l'Assemblée.

En cas de rejet par la Nation, l'Assemblée sera dissoute. Il sera procédé à l'élection d'une nouvelle Assemblée Nationale Constituante qui établira un nouveau projet de Constitution, dans les mêmes formes de délai que la première Assemblée.

A la suite de cet avis du Gouvernement déposé à l'Assemblée Consultative, le Conseil des Ministres s'est réuni sous la Présidence du Général de Gaulle pour arrêter le texte d'un projet d'ordonnance et d'un projet de loi relatifs à la Consultation générale du pays sur la constitution future.

Les deux questions indiquées antérieurement seront donc posées au corps électoral qui sera appelé, avant le 14 octobre 1945, à choisir les membres de la Constituante.

Ce sujet est d'ailleurs clairement exposé dans le discours que prononça le Chef du Gouvernement, lors de sa visite à la ville martyre de Brest, le 21 juillet dernier, discours que nos lecteurs peuvent lire dans les colonnes de ce numéro.

Durant toute cette quinzaine les communiqués du Conseil des Ministres, relatifs au projet gouvernemental, prévoyant l'élection d'une Assemblée Constituante et l'organisation des pouvoirs publics, sont publiés, sous de larges titres, par la presse Parisienne, qui les commente longuement, les accueillant de façons différentes. Le journal officiel «Le Monde» accueille favorablement le système élaboré par le gouvernement, système à la fois simple et ingénieux, qui peut avoir été inspiré seulement par le désir de satisfaire au principe essentiel des déclarations du droit de l'homme, et au désir du peuple de se gouverner, par lui-même, dans la mesure où ce vœu peut s'accomplir. Le journal remarque, entre autres, que le gouvernement donna l'exemple des concessions mutuelles, et il conclut: «Si le système arrêté par le gouvernement de la République Française passe le cap — on le croit, en général, — les démocraties ne pourront donc pas accuser la France de trahir le grand principe qu'elle introduisit dans le monde.»

CE QUE LA FRANCE N'A PAS VOULU

L'HISTOIRE DE L'ARMISTICE

Les journées dramatiques de Bordeaux 15 et 16 Juin 1940,

par Louis MARIN

Parvenus le 14 au soir à Bordeaux, les ministres découvrent une conjuration infiniment plus vaste que celle qui mine le Cabinet: le premier visiteur de Reynaud, Mistler, président de la Commission des Affaires extérieures de la Chambre, manifeste son hostilité au départ du Gouvernement en Afrique du Nord. Marquet et la Maijie sont le centre des agitations défaitistes.

Avant que, l'après-midi du 15, s'ouvre le Conseil, Weygand tempête: il n'a pas été averti, lui généralissime, que de Gaulle est en mission à Londres pour préparer la résistance en Afrique du Nord. Il menace de démission. Il m'aborde brusquement, énumère ses griefs. J'alerte Reynaud, qui vient sur-le-champ et l'apaise. Pour la dernière fois j'ai adressé la parole au lieutenant de Foch.

On avait décidé de l'entendre, désormais, selon les formes constitutionnelles, c'est-à-dire avant ou après le Conseil. Selon cette procédure, il entame son exposé, quand un officier supérieur est introduit porteur, annonce-t-il d'une voix de stentor, de nouvelles très graves au sujet de la marche de l'armée allemande sur la Loire et l'Allier. L'incident théâtral impressionne fâcheusement les ministres, tandis que Weygand réclame formellement l'armistice; il rappelle qu'il a promis de tenir sur la ligne Somme-Ailette-Aisne; cette ligne est brisée et l'armée coupée en trois tronçons.

Les auditeurs pensent que le général ne songe qu'à «liquider la guerre». Pas un mot d'approbation; nul ne bouge de son siège quand reconduit par Lebrun, il sort dans un silence glacial.

**

Reynaud lit son message à Roosevelt et la réponse. Avant l'examen du document, Pétain, déclare précipitamment s'associer à la demande de Weygand. Ybar-négay l'appuie. Pomaret lance son: «Nous avons promis d'alter jusqu'au bout; en ce moment nous y sommes au bout». Baudoin marque son agressivité contre le président du Conseil. Reynaud, pour faire l'union, revient sur la méthode hollandaise et prie Pétain d'aller trouver Weygand, qui se trouve dans une pièce voisine, pour l'y décider. Chacun sait les deux chefs d'accord: quand Pétain rentre, presque aussitôt, personne ne s'étonne d'apprendre, de lui, qu'il a échoué.

Chautemps renouvelle sa proposition, sur laquelle, avec componction, il sollicite l'accord; le Conseil ne peut aux pires instants, se désunir sans péril pour le pays; afin de justifier, vis-à-vis de l'opinion, la continuation des hostilités, il faut que la France connaisse les buts de guerre de l'Allemagne. Demandons-les; les prétentions de l'ennemi seront excessives; la nation, alors, soutiendra

le gouvernement. Deux ou trois ministres font chorus; Frossard y met beaucoup d'ardeur.

Les résistants montrent l'absurdité de cette tactique. Reynaud s'y oppose énergiquement. Rio fait un magnifique discours. Débats prolongés et confus. Reynaud déclare qu'il ne fera pas cette politique contraire à celle des Alliés et qu'il démissionne. Lebrun s'écrie qu'en ce cas il démissionnerait aussi. Chautemps déclare qu'il ne faut pas diviser l'opinion et que la scission du Cabinet en serait le signal.

Ybar-négay soulève la question de la flotte en cas d'armistice pour que Reynaud ait ainsi l'occasion de demander une nouvelle fois, à l'Angleterre, de nous relever de notre promesse sur l'armistice séparé: Reynaud fera la démarche au nom du Conseil, mais pas à titre personnel. Il rédige lui-même le télégramme pour Londres.

Les parlementaires défaitistes de l'Hôtel de Ville, à la fin de l'après-midi, exigent une intervention en faveur de l'armistice. Herriot, mis au courant, leur fait savoir qu'on doit aller jusqu'à l'extrême limite de la résistance et quitter la métropole si c'est nécessaire.

**

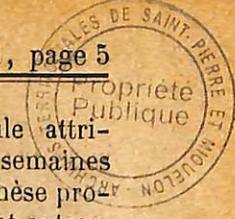
Le lendemain, à 11 heures, les présidents des Chambres donnent aux ministres, avant le Conseil, leur avis, nécessairement préalable selon la Constitution, sur le transfert du siège du gouvernement en Afrique du Nord.

Ils se retirent. Après leur audition très favorable au départ des pouvoirs publics et à la continuation de la lutte, Pétain se lève et lit sa lettre de démission, fondée sur «l'attitude dilatoire du Conseil à l'égard de l'arrêt des hostilités.» Il veut quitter la salle. Lebrun s'écrie: «Vous n'allez pas nous faire cela!»; Reynaud l'arrête, déclarant qu'il serait inconvenant de ne pas attendre la réponse britannique. Pétain se rassied, assez piteusement; mais il s'est démasqué comme le pivot de la conjuration.

Lebrun retient Reynaud et Weygand à propos de la méthode hollandaise. Reynaud interroge le généralissime: «Si la reddition de l'armée est une des conditions posées par les Allemands pour accorder l'armistice, la trouverez-vous, alors, contraire à l'honneur militaire?» Weygand rétorque: «Je verrai à ce moment.» Lebrun réplique: «C'est tout de suite qu'il faut le voir.»

Peu après, Campbell, ambassadeur d'Angleterre, communique au président du Conseil la réponse britannique: L'engagement du 28 mars 1940 sur l'armistice séparé n'a pas été contracté avec une personne ou un Cabinet, mais avec la République française; donc il subsiste. Presque aussitôt, de Londres un coup de téléphone du général de Gaulle informe Reynaud que Churchill propose la création d'un gouvernement de guerre franco-britannique; il transmet le texte. Campbell vient retirer la note précitée et la remplace par le projet d'association des deux peuples.

**



Le Conseil est à 16 heures. Près de la salle des séances Weygand chapitre Bouthiller; il accostrophe un de mes collaborateurs, lui reproche mon attitude, ajoutant que «l'armée s'est bien battue et qu'on ne peut abandonner les généraux» et que «tout le monde ne songe qu'à s'en aller, qu'à faire... le camp sur un rocher». Mon collaborateur invoquant les ressources de l'empire, il affirme brûlamment: «A parler du moment où vous êtes battus, cela n'existe plus.»

Reynaud expose la note anglaise de midi et son retrait. Il commente le texte d'union franco-britannique. Des observations jaillissent, dédaigneuses de Chautemps, ironiques d'Ybarnégaray, sarcastiques de Pomaret, violentes de Prouvost; ils ne «veulent pas être sujets anglais». Ils réclament la discussion de l'armistice. Reynaud commente la note américaine, sans plus de succès. Le siège des adversaires est fait. Chautemps prend la parole, avec un débit rapide, pour nous y ramener; selon ses coéquipiers, qui l'appuient, les Anglais trahissent; rien à attendre des Etats-Unis. Les interventions s'entrechoquent, hachées d'exclamations. Mandel, debout, méprisant, déclare: «La question est simple. Nous sommes en guerre. Les uns veulent se battre; les autres ne le veulent pas.» Il s'étonne de voir parmi les ardents partisans de l'armistice les ministres qu'on a fait entrer dans le gouvernement pour conduire la guerre avec énergie. Cris des défaitistes. Chautemps déclare qu'il ne permet pas à M. Mandel de lui donner des leçons, «chacun pouvant avoir son opinion fondée ou non, mais respectable». Cris des résistants,

Je parle, sans être guère écouté, et j'en viens à rappeler le respect de la parole donnée. Silence émouvant quand je dis à Reynaud qu'il est le plus qualifié en l'occurrence: il a signé le pacte; il a questionné, hier, au cours du Conseil, pour en être relevé; il s'est rendu compte des effets de l'attitude des Polonais, Norvégiens, Hollandais, Belges, Luxembourgeois; il a correspondu à ce sujet avec Roosevelt. Je lui demande s'il considère, en sa conscience d'homme politique responsable, que l'honneur de la France est toujours en cause. Il répond: «Parfaitement! Totalement.» Il se lève, déclare que, devant le désaccord du Conseil, il réclame un entretien particulier avec le président Lebrun et fait remettre la séance à 22 heures.

Quelques ministres résistants disent qu'à cette réunion on conclura et on votera; que, s'il faut signer une lettre de démission, ils ne s'y prêteront pas.

**

Jeanneney et Herriot sont appelés en consultation par Lebrun. Ils conseillent énergiquement la continuation de la résistance, le maintien de Reynaud, qui modifiera son ministère en ce sens. Or on apprend que, déjà, Pétain, qui affirmait, quarante-huit heures auparavant, avoir un ministère tout prêt, constitue le nouveau gouvernement.

Sérol, sollicité d'y entrer, refuse et l'annonce en sortant. A son sujet, Alibert indique que Pétain prend avec lui les ministres qu'il ont aidé, sous Reynaud, à amener l'armistice. En effet, sauf Sérol, les neuf qui ont fléchi font partie du nouveau gouvernement; les quatorze qui ont tenu bon en sont exclus. Preuve «par neuf» de la forte majorité qui existait contre la capitulation.

On colporte à ce moment la fameuse formule attribuée à Weygand: «L'Angleterre? dans trois semaines elle aura le cou tordu comme un poulet.» Thèse propagée ensuite par Laval, Tixier-Vignancour et autres.

Avant même que son ministère ne soit formé, Pétain mande Lequerica. S'agit-il d'une demande normale d'armistice ou de l'astucieuse manœuvre de Chautemps? Triomphant avec cynisme et inconscience, l'entourage du nouveau président du Conseil n'admet qu'un armistice pur et simple, et accepté sans retard.

Le crime est consommé. D'outre-tombe, Blaisot nous répète, comme il le déclarait alors et nous l'enseigne depuis comme un devoir toujours présent: «Ne pas accepter de transiger avec l'honneur; flétrir ceux qui y auront manqué et ne pas les confondre avec la France.»

Les événements de la Quinzaine

Chronique politique :

a) Activités du gouvernement :

Le 17 juillet le Conseil des Ministres s'est réuni sous la présidence du général de Gaulle, et entendit l'exposé d'un projet de Monsieur Georges Bidault, Ministre des Affaires Étrangères, sur la situation internationale.

Sur la proposition de M. Jeanneney, Ministre d'État, le conseil décida de prolonger les travaux de l'Assemblée Consultative, pour une période exceptionnelle de 15 jours, c'est-à-dire jusqu'au 3 août 1945.

Le 20 juillet, nouvelle réunion du Conseil des Ministres au cours de laquelle une ordonnance sur la création des allocations familiales fut adoptée.

Le problème du désarmement économique de l'Allemagne, lié à celui des réparations, fut également discuté par les membres du Gouvernement de la République Française.

b) Activités du général de Gaulle :

Le 21 juillet, au matin, le chef du Gouvernement quitta la capitale française par avion pour un voyage dans l'ouest de la France, il visita notamment: Brest, Saint-Brieuc, Quimper, Lorient, Saint-Nazaire, La Rochelle et La Pallice.

Durant cette visite, le général de Gaulle était accompagné de l'amiral Thierry d'Argenlieu, Chef d'État-Major adjoint à la Marine, de M. Gaston Palewski chef de son cabinet civil, et entouré de plusieurs ministres, notamment: MM. René Pléven, Ministre des Finances et de l'Economie Nationale; Tanguy Prigent, Ministre de l'Agriculture; Diethelm, Ministre de la guerre; Jacquinot, Ministre de la Marine; René Mayer, Ministre des Transports et des Travaux Publics; et Dautry, Ministre de la reconstruction. C'est à 15 heures 30, le 21 juillet, que le Président et les membres du gouvernement arrivèrent à Brest. Après avoir déposé une gerbe au Monument aux Morts et passé les troupes en revue, le général prononça un discours, que nos lecteurs peuvent lire dans les colonnes de ce numéro.

L'épisode émouvant du voyage du chef du Gouvernement fut le moment, où après avoir visité Chateaulin et Douarnenez, il arriva à Quimper et se vit présenter, sur la place de l'Hôtel de Ville, à une délégation bretonne de l'île de Sein. Celui qui devait incarner la Résistance Française se souvint que tous les hommes de cette île quittèrent la France en 1940 pour le rejoindre à Londres. S'adressant à la délégation il a déclaré: «Je n'oublie pas la noble attitude de la population de l'île de Sein. Je m'y rendrai bientôt car je tiens à lui remettre moi-même la récompense qu'elle mérite».

c) Mesures d'épuration:

Le 18 juillet 1945 le Journal Parisien *Ici Paris* signalait que les fameuses archives dites: «Simancas» comprenant 55.000 pièces, connues de tous les érudits du monde, furent livrées en 1941 à Franco par Pétain. Ce geste, qui fut sanctionné le 19 juillet 1941 par une loi arbitraire, prend toute sa valeur, si on se rappelle que dans le passé, ni Louis XVIII, ni Napoléon III ne consentirent à remettre ces documents à l'Espagne, malgré les instances réitérées des représentants de ce pays. Ce fait ne semble pas avoir été porté à la connaissance des membres de la commission d'instruction du procès Pétain, et ne figure pas parmi les chefs d'accusation. Le journal souligne néanmoins que ce geste fut hautement préjudiciable aux intérêts de la France.

Paul Marion, ancien secrétaire d'État à l'Information dans le prétendu Gouvernement de Vichy, vient d'être arrêté à Innsbruck (Autriche), par les services de la Sécurité Militaire de la Première Armée Française.

L'ex-Président du Conseil français, M. Paul Reynaud a déclaré à la commission d'instruction de la Haute Cour de Justice, que le général Weygand avait fait bloc avec Pétain, et qu'il participa à des manœuvres qui amenèrent la capitulation.

Le 22 juillet, Pétain, accompagné de sa femme, fut conduit au Palais de Justice. Il fut mené dans un appartement qui lui est affecté dans l'enceinte même du Palais. L'inculpé, vêtu d'habits civils, avait quitté le Fort Montrouge, à 14 heures 5 minutes, avec ses défenseurs. Le lendemain, le procès Pétain s'est ouvert à 13 heures.

Toute la semaine du 23 au 30 juillet fut consacrée à l'audition des témoins à charge, notamment: MM. Reynaud, Daladier, Lebrun, Roux, Marin et le général Doyen. Le procès se poursuit.

d) Nouvelles diverses de France.

450 étudiants, accompagnés de 150 maçons et techniciens, quittèrent Paris, le 17 juillet, à destination du Havre, où ils vont travailler à des travaux de reconstruction du port. Un deuxième convoi quittera la capitale le 16 août prochain.

De nouvelles pièces métalliques de 10 francs seront prochainement fabriquées et mises en circulation. L'ensemble de l'émission de ces pièces ne pourra pas dépasser dix milliards de francs.

Un festival Franco-Américain au profit des œuvres sociales, des armées de terre, de l'air et de la Marine françaises, eut lieu à l'Opéra, sous le Haut patronnage

du général de Gaulle et de M. Cafferey, ambassadeur des États-Unis en France.

Le 20 juillet, on apprenait la mort à Paris du grand poète Paul Valéry. Ce grand français était né à Sète, le 30 octobre 1871.

En France, les chômeurs sont en nombre décroissant, les statistiques de mi-Juin révèlent en effet 18.330 chômeurs pour toute la France. La réduction est importante puisque le total des chômeurs atteignait 405.704, le 15 février dernier.

Un nouveau type d'avion de tourisme français sera bientôt réalisé. Il conviendra aux voyages familiaux, et il pourra être utilisé comme avion sanitaire. Sa vitesse de croisière atteindra 230 km. à l'heure, et son rayon d'action sera de 1.150 km., le moteur sera fixé à l'arrière afin d'assurer une visibilité intégrale.

Plus de 700 tonnes de morue, venant des bancs de Terre-Neuve, arrivèrent en rade de Bordeaux à bord du chalutier français «Président Houdou». On attend un second chalutier avec une cargaison semblable.

D'après un décret, publié au *Journal officiel*, Monsieur Luizet, préfet de Police de Paris, est décoré de la Croix de la Libération.

e) En Europe:

En Angleterre: Élections générales.

Le nombre des votants dans toutes les circonscriptions de la Grande Bretagne augmenta considérablement par rapport aux élections de 1935. Il est de 28.956.996 pour l'Angleterre et le Pays de Galles, et de 3.393.323 pour l'Ecosse. En 1935 les chiffres étaient de: 27.393.807 pour l'Angleterre et le Pays de Galles et de 3.167.858 pour l'Ecosse.

Les premiers résultats annoncent une forte poussée travailliste.

M. Stafford Cripps est élu avec 18.000 voix de majorité. M. Brendan Bracken, Premier Lord de l'Amirauté est battu ainsi que M. Harold Mac Millan, ministre de l'air dans le Gouvernement de la Transition, celui-ci avait été nommé, en 1942, ministre en résidence, auprès du Quartier général Allié en Afrique du Nord, et était, en 1943, le représentant Britannique au sein de la commission Consultative pour les affaires Italiennes.

Le général Spears est également battu, il était représentant britannique en Syrie.

Un silence plane toujours sur les résultats de la Conférence des Trois Grands à Postdam.

Toutefois parmi les questions qui peuvent être posées celle de l'Autriche est l'une des premières qui vient à l'esprit. Ni le gouvernement des Etats-Unis, ni le gouvernement Britannique ne reconnaissent encore le gouvernement de M. Renner, qui se constitua à Vienne après l'écroulement de l'Allemagne. Les Etats-Unis exigeraient, dans ce cas, un sérieux remaniement du Gouvernement Autrichien permettant d'y inclure les personnalités connues pour leurs sentiments amicaux à l'égard des puissances occidentales. Par ailleurs, Londres considère le gouvernement de Renner comme étant celui de Vienne et non celui de l'Autriche entière.

En Amérique:

Aux Etats-Unis: Le ministre de la guerre a déclaré que dans les prochaines six semaines il renverrait travailler dans les mines en Allemagne, 2.600 prisonniers allemands actuellement internés aux Etats-Unis, et qui garderont le statut des prisonniers de guerre. Pour accroître la production dans le pays, et afin de pouvoir exporter 6 millions de tonnes de charbon vers l'Europe d'ici la fin de 1945, les Etats-Unis démobiliseraient 30.000 mineurs américains.

On estime que d'ici avril 1946, le besoin de charbon pour l'Europe est de l'ordre de 25 millions de tonnes.

*Chronique militaire:**La guerre dans le Pacifique:*

Guerre Aérienne: Les attaques aériennes alliées contre les objectifs nippons, sont de plus en plus fréquentes et de plus en plus puissantes.

Depuis une quinzaine de jours une flotte alliée, comprenant des navires américains et britanniques, attaque sans arrêt la côte Métropolitaine Japonaise, particulièrement tous les points fortifiés entre Tokio et Itachi. La résistance japonaise est assez faible. Depuis le début de cette offensive les pertes nippones se chiffrent à : 791 navires coulés ou endommagés, et 596 avions abattus ou endommagés.

A la suite des violents raids sur les bases navales japonaises, la flotte nippone n'aurait plus de cuirassé en état de naviguer.

Sur Terre:

Durant cette quinzaine, en Chine, les combats se sont surtout déroulés dans les environs de Kweiling, localité qui a été occupée, le 28 juillet dernier, par les forces chinoises sous le commandement du général Chang-Kai-Chek.

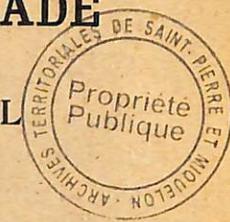
A Bornéo: La lutte se poursuit dans la région de Balippapan, mais un communiqué du général Mac Arthur confirme que la résistance japonaise faiblit dans ce secteur.

En Birmanie: Plus de la moitié des 5.000 Japonais encerclés dans le coude du fleuve Sittang ont été anéantis.

La 14^{me} armée Britannique a occupé le 20 juillet la ville de Kaukian et elle repousse actuellement l'ennemi au delà de cette région.

L'ISTHME DE LANGLADE

LA POINTE-AU-CHEVAL

(Suite)

J'ai juré que désormais je ne mettrai plus le pied sur la mer, que je demeurerai toujours sur la terre, où je veux vivre comme un Roi, avec tout mon or. Je me suis alors éveillé. O mon ami, comprends-tu, j'ai juré, et maintenant je suis effrayé du serment que j'ai fait.

Et que répond Friquette, je veux dire Naucratès? A peu près ceci:

— Viens pécher, Asphalion. Une belle morue qu'on tient dans la main vaut tous les poissons d'or que l'on prend en rêve; si tu n'avais que ceux-là à te mettre sous la dent, vois-tu, mon pauvre vieux, tu ne laisserais pas de mourir de faim!

Comme lieu de pêche, la Pointe-au-Cheval a ceci de particulier, c'est que vous y cherchez vainement un épicer, un boucher, un boulanger. Là pas plus de débitants que sur le radeau de la Méduse! Cependant, l'homme étant un composé de chair et d'os ne se nourrit pas de l'air du temps. Pour souquer sur les avirons, il faut des muscles et pour que les muscles ne mollissent pas, il faut des matériaux propres à les entretenir. Qui pourvoit à la nourriture du petit pêcheur? Oui, je sais bien, on dira:

Dieu laissa-t-il jamais ses enfants au besoin?
Aux petits des oiseaux il donne leur régal,
Et sa bonté s'étend jusqu'à la Pointe-au-Cheval.

En l'occurrence, le délégué du bon Dieu est Messire Lerallec qui s'est approprié les paroles du Maître: «Laissez venir à moi les petits pêcheurs.» Non seulement il les laisse venir à lui, mais il va au devant d'eux au moyen d'un caboteur qui fait la navette entre Saint-Pierre et la Côte Ouest de Langlade.

Dire que le Brabant Saint-Pierrais nourrit ses «Labadens» de vols-au-vent et d'entremets sucrés serait une inexactitude flagrante; il ne leur fournit comme douceur que du lard salé, du saindoux et du pain blanc. L'axiome est qu'un pêcheur doit se nourrir de sa pêche, et si fastidieux que soit cet ordinaire, périsse l'estomac du petit pêcheur plutôt qu'un principe!

Pas même la soupe et le bœuf! Cependant Lerallec s'est fait le promoteur d'une soupe maigre qui donne l'illusion aux petits pêcheurs d'une soupe grasse, je veux parler de la soupe aux têtes de morue, une recette culinaire qui, si elle était connue, aurait autant de succès

que la salade japonaise dont il est tant parlé dans *Francillon*, la nouvelle comédie de M. Alexandre Dumas.

Vous prenez six têtes de morues, (c'est-à-dire 99.994 têtes de moins que demandait Marat), lavées, égouttées et désossées. Puis dans une eau à laquelle vous aurez adjoint un noyau de beurre de Normandie, (beurre épicé tout préparé) et qui aura bouilli pendant deux heures, vous immergez vos six têtes de morues auxquelles vous faites subir un bouillon d'une demi-heure, (à feu doux, pour que les têtes ne se déforment pas.) Au dernier moment, vous ajoutez un verre de vin blanc, vous passez, et vous servez. C'est un potage exquis à se lécher les babines, et vous pouvez dire en toute sûreté: «On n'en mange pas comme cela au Bouillon Duval.»

Une fois me rendant à Miquelon par la côte Ouest, j'ai été reçu par les pêcheurs de la Pointe-au-Cheval, et rien ne saurait donner une idée de l'empressement avec lequel ces hommes rudes et simples m'accueillirent.

— Arrêtez-vous un instant chez nous, mon Juge, me dirent-ils en entourant mon cheval.

Et un grand gaillard, bien découplé, dont la figure ne m'étais pas inconnue, insistez plus vivement que les autres.

— Entrez chez moi, clamait-il; c'est à moi qu'il faut donner la préférence. Vous ne me reconnaissiez pas? J'ai eu affaire à vous par rapport à ma chienne qui avait eu une oreille enlevée par un autre chien; j'avais emporté l'oreille enveloppée dans un morceau de papier pour mieux vous convaincre; même que vous m'avez fait jeter l'oreille dans le poêle, disant que c'était dégoûtant... Et vous m'avez alloué dix francs de dommages-intérêts pour préjudice causé. Ah, dame! c'était juste, ma chienne est une bonne bête!... Ou ne doit pas affuter les chiens les uns contre les autres, n'est-il pas vrai?... Qu'est-ce qu'on peut vous offrir?

— Merci, mon ami, je n'ai besoin de rien...

— Si, si, il faut que vous preniez quelque chose. Un verre d'absinthe? Nous avons de l'absinthe ici, et de la bonne...

— Je préférerais un verre de bière de spruce...

— Non, non, ce n'est pas assez bon pour un Monsieur comme vous. De l'absinthe avec de l'eau, Crédit! ça ne se refuse pas...

On chercha la bouteille d'absinthe. Elle fut longue à trouver... elle était, paraît-il, dans une case voisine. On la rapporta triomphalement, et on emplit les verres en faisant l'absinthe sayamment. La civilisation a des secrets qui courent le monde... La liqueur verte mit

une flamme de gaieté dans les yeux de tous ces hommes robustes et au contact de cet apéritif, (allez leur dire que c'est du poison?) les langues se délièrent.

(A suivre)

Etat-Civil de Saint-Pierre

NAISSANCES:

18 juillet. — Robin, Camille-Augustin-Alphonse.
21 juillet. — Hervé, Francis-Georges-René.
21 juillet. — Iza, Jean-Robert-Émile.
26 juillet. — Arthur, Thérèse-Anne-Marie.
29 juillet. — Planté, Guy-Philippe-Émile.

MARIAGES:

16 juillet. — Brisset, Marcel et Téletcháé, Raymonde-Léone-Ernesta.
25 juillet. — Le Dù, René-Émile et Bonnieul, Armandine-Thérèse.

DÉCÈS:

16 juillet. — Morin, Jean-Claude-Henri-Joseph.
31 juillet. — Poirier, Joseph-Alfred.

L'ESPAGNOL Gustave

Quai de la Roncière — SAINT-PIERRE

Articles de Ménage

Ripolin et Peintures toutes couleurs

Essences -:- Huile de lin -:- Mastic -:- Vernis

Verre ordinaire et imprimé, etc.

Appareils de Chauffage en tous genres

Eugène THEAULT

QUAI DE LA RONCIERE

FERBLANTERIE - QUINCAILLERIE

POSES APPAREILS DE CHAUFFAGE

SALLE DE BAINS ET ACCESSOIRES